MINISTÈRE DES MINES

La Ministre

ARRETÉ MINISTÉRIEL N°00079/CAB.MIN/MINES/01/2022 DU 06 AVR 2022 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE DU PROJET RELATIF À LA CARTOGRAPHIE GÉOPHYSIQUE AÉROPORTÉE ET GEOLOGIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

LA MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018 ;

Vu l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 0522/CAB.MIN/MINES/01/2017 du 15 septembre 2017 portant création du Comité de Pilotage du projet relatif à la cartographie géophysique aéroportée et géologique de la République Démocratique du Congo, tel que modifié et complété par l'arrêté ministériel n° 0078/CAB.MIN/MINES/01/2022 du 06 avril 2022, spécialement en ses articles 3 et 4 ;

Vu le contrat signé le 17 février 2017 entre la République Démocratique du Congo et la société XCalibur Holdings Limited and Xcalibur Airborne, relatif à la cartographie géophysique aéroportée et géologique de la République Démocratique du Congo tel que modifié et complété par l'avenant n°1 du 23 aout 2019 et l'avenant n°2 du 06 avril 2022 spécialement en son article 6 point 3 ;

Considérant la nécessité de réorganiser le Comité de Pilotage du projet suivant la volonté exprimée par les parties au contrat ;

Vu l'urgence ;

A R R E T E :

Article 1er :

Sont nommés membres du Comité de Pilotage, les personnes ci-après :

1. **Monsieur Michel KIBONGE NYEKUMA**
2. **Prof. Dona KAMPATA**
3. **Monsieur Faustin BIRINGANINE MBASHAMULUME**
4. **Maître Dani OLEKO YANANA**
5. **Monsieur Simon BOSCH**
6. **Monsieur Victor GONZALEZ**
7. **Monsieur Médard KUBANZA MUNGIYA**
8. **Monsieur Noah KANIKI MBIKAYI**

Article 2 :

Sont nommés membres du Secrétariat Technique :

	Noms	Institutions	Qualité
1.	**MANANGA MATUNDU Benjamin**	Cabinet	Conseiller Adm. et Fin.
2.	**KODJO GOUDHINO JAY AYMAR**	Cabinet	Administrateur Technique
3.	**MANTUILA Eric**	SGN-C	Expert-Géologue
4.	**NKERA ZA KAHIMBA Olive**	Dir. Géologie	Expert-Géologue
5.	**ONYA SHONGO François**	CTCPM	Expert-Géologue
6.	**Bellarmin MWANZA**	CAMI	Expert-Géologue

Le Secrétariat Technique assiste le Comité de Pilotage pour le besoin de son fonctionnement.

Article 3

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général la société Xcalibur Holdings Limited and XCalibur Airborne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 06 AVR 2022

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République :1
- Cabinet du Premier Ministre :1
- Secrétariat Général des Mines :1
- Cadastre Minier :1
- Service Géologique National du Congo :1
- CTCPM :1
- Direction Générale de la société Xcalibur Holdings Limited and Xcalibur Airborne :1